

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 18 avril 2011

Au siège social de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, le dix-huitième (18^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille onze (2011), a lieu la soixante douzième (72^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents :
Mme Monique Brisson, présidente
M. Éric Beaulieu
Mme Jacqueline Boubane
Mme Mireille Carrière
M. Francis Dumais
Mme Thérèse Hudon
Mme Suzanne Lachance
M. Jacques Lemire
M. Pierre O'Donoghue

Absence motivée : M. Michel Lanctôt

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 8 avril 2011.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 8 h 10.

RÉSOLUTION CE 180411-536 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la soixante douzième (72^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil avec les modifications suivantes :

- Ajout de l'item 11 « Coordination du pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil 2011-2014 et projets 2011-2012 »;
- ajout de l'item 12 « Pont Champlain »;
- les items suivants sont décalés en raison des changements mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 180411-537 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME (71^e) ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 21 MARS 2011

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la soixante et onzième (71^e) assemblée du comité exécutif tenue le 21 mars 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES ACTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 71^e ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La direction générale fait part aux membres des actions et suivis découlant du procès-verbal de la 71^e assemblée du Comité exécutif.

REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI)

Présentation de monsieur Pierre Montreuil, responsable de la RUI, qui explique brièvement les principes de la revitalisation urbaine intégrée aux membres du CE.

RÉSOLUTION CE 180411-538 ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LA REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE 2011-2014

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil compte parmi ses orientations de miser sur le redéveloppement et la revitalisation des quartiers existants ;

CONSIDÉRANT le Programme de travail 2011-2012, lequel prévoit que la CRÉ de l'agglomération de Longueuil négociera une entente sur la revitalisation urbaine intégrée s'échelonnant sur les trois prochains exercices financiers (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014) ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a confié à la CRÉ le mandat d'élaborer un plan d'action pour son territoire en lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin de convenir d'une alliance pour la solidarité qui supportera des projets en lien avec cet enjeu ;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil lors de sa rencontre du 5 avril 2011 (**Forum # 050411-05**) à l'effet de soutenir l'entente de partenariat et d'y investir un montant maximum de 80 000 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 (FRIJ);

CONSIDÉRANT la proposition ci-jointe d'Entente de partenariat 2011-2014 sur la RUI ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le coordonnateur du Forum Jeunesse Longueuil à signer la proposition d'entente telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 180411-539 ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MENTORAT POUR ENTREPRENEURS POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil compte parmi ses priorités d'encourager le développement du mentorat pour les jeunes entrepreneurs dès les premières étapes du démarrage de leur entreprise et de faciliter la mise sur pied, avec les partenaires concernés, d'un programme de mentorat animé par des experts qualifiés, notamment par des aînés;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil lors de sa rencontre du 5 avril 2011 (**Forum # 050411-04**) à l'effet de soutenir l'entente de partenariat et d'y investir un montant maximum de 35 000 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 (FRIJ);

CONSIDÉRANT la proposition ci-jointe d'Entente de partenariat sur le développement du mentorat pour entrepreneurs 2011-2014 pour l'agglomération de Longueuil et la MRC de Marguerite d'Youville;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le président du Forum Jeunesse Longueuil à signer la proposition d'entente telle que déposée et de convenir d'un protocole de financement avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, conformément à la procédure de gestion du FDR et du FRIJ.

Attendu que la contribution financière de la CRÉ sera au total de 100 000 \$ soit 35 000 \$ pour 2011-2012, 35 000 \$ pour 2012-2013 et 30 000 \$ pour 2013-2014. De plus, la CRÉ remboursera un maximum de 1 000 \$ pour les frais de vérification comptable, sur présentation des pièces justificatives.

Attendu que la contribution financière du Forum jeunesse Longueuil totalisera 35 000 \$ soit 10 000 \$ pour chacune des trois années financières visées en plus d'un maximum de 5 000 \$ pour la réalisation d'un outil de promotion ciblé pour les jeunes.

Adoptée à l'unanimité.

REDDITION DE COMPTE – ENTENTE SPÉCIFIQUE AÎNÉS

Pour information, le rapport d'activités 2010-2011 de l'entente spécifique « Aînés » est déposé.

RÉSOLUTION CE 180411-540

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DE LA TABLE DES PARTENAIRES FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le programme de subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT l'objectif du CFEM de s'assurer de la participation des femmes au fonctionnement des organisations de la communauté et des lieux décisionnels ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction contenue dans le sommaire ci-joint;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à signer l'entente pour la réception de la subvention pour le projet ci-joint.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 180411-541

SIGNATAIRES POUR L'INSTANCE RÉGIONALE DE MOBILISATION EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la demande de Réunir Réussir (R2) concernant l'identification des signataires pour l'instance régionale de mobilisation en persévérance scolaire pour le territoire de l'agglomération de Longueuil;

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

CONSIDÉRANT que R2 reconnaît la CRÉ de l'agglomération de Longueuil comme l'instance régionale de mobilisation (IRM) persévérance scolaire pour le territoire;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du Forum jeunesse Longueuil est le responsable de l'IRM;

CONSIDÉRANT l'octroi par le conseil d'administration de R2 d'une subvention pour soutenir la réalisation d'un premier état de situation pour le territoire de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de la démarche de mise en place de l'IRM;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction générale et le coordonnateur du Forum jeunesse Longueuil à signer l'ensemble des documents administratifs relatifs à l'instance régionale de mobilisation en persévérance scolaire auprès de Réunir Réussir.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 180411-542 FORUM JEUNESSE LONGUEUIL PLAN D'ACTION 2011-2012

CONSIDÉRANT la convention de subvention signée le 4 novembre 2009 entre le Secrétariat à la jeunesse, la Conférence régionale des élus de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

CONSIDÉRANT la clause 6.10 du protocole de gestion entre la CRÉ de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil stipulant que la CRÉ doit entériner au 30 avril de chaque année le plan d'action annuel du Forum jeunesse Longueuil;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil doit déposer au 30 avril de chaque année son plan d'action annuel au Secrétariat à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a approuvé la planification lors de son conseil des membres du 5 avril 2011 (**Forum # 050411-03**);

IL EST RÉSOLU d'adopter le plan d'action 2011-2012 du Forum jeunesse Longueuil tel que déposé en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL PROJET ISSU DE L'ENTENTE EN INNOVATION

Le projet « Étude de caractérisation de la filière Énergie propre » issu de l'entente en Innovation est déposé.

RÉSOLUTION CE 180411-543 RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL PROJETS DONT LA SUBVENTION N'EXCÈDE PAS 5 000 \$

CONSIDÉRANT la Procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et ses amendements adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil selon lesquels :

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

- « Tout projet sélectionné doit faire l'objet d'une résolution du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, à l'exception des projets pour lesquels la demande d'aide financière n'excède pas 5 000 \$. En de tels cas, le directeur général est autorisé à sélectionner les projets et doit en faire rapport périodiquement au comité exécutif dans la formule que le comité exécutif détermine » ;
- « Le processus d'allocation de fonds pour les mesures découlant des ententes spécifiques et autres conventions est soumis aux mêmes règles que celles prévues pour les activités à incidences régionales (section 3.1) ».

CONSIDÉRANT le rapport ci-joint faisant état des projets sélectionnés par la direction ;

IL EST RÉSOLU d'entériner cette sélection de projets :

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 180411-544
COORDINATION DU PÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL 2011-2014 ET PROJETS 2011-2012**

CONSIDÉRANT l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de l'agglomération de Longueuil 2009-2014 dont sont signataires la CRÉ, le FJL, le MAMROT, le CLD de l'agglomération de Longueuil, Emploi-Québec et qui était dotée initialement d'un budget global de 880 000 \$ (**résolutions CE 020309-203 et 204**);

CONSIDÉRANT le plan d'action et le budget pour l'année financière 2011-2012 du Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT la proposition du CLD de l'agglomération de Longueuil afin de coordonner le Pôle de l'économie sociale pour les trois dernières années de l'entente (2011-2014) et les fiches de projets décrits en annexe 1 du plan d'action 2011-2012;

CONSIDÉRANT que le Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil et le comité de gestion de l'Entente spécifique recommandent l'adoption de ces projets et la coordination du Pôle par le CLD;

CONSIDÉRANT la participation des signataires de l'Entente spécifique en économie sociale pour le financement de la coordination du Pôle et des projets qui seront sélectionnés dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT que la contribution financière du Forum jeunesse Longueuil est conditionnelle à l'acceptation de son Conseil qui aura lieu le 4 mai 2011;

IL EST RÉSOLU de convenir d'un protocole de financement avec le CLD de l'agglomération de Longueuil dans le cadre duquel une contribution totale de 299 092 \$ sera accordée pour la coordination du Pôle du 1er avril 2011 au 31 mars 2014 et la réalisation des projets 2011-2012, soit :

- o une subvention issue du FDR de 134 046 \$ et 2 000 \$ pour le remboursement des frais de vérification comptable sur présentation de pièces justificatives;
- o une subvention issue du FDM (MAMROT) de 136 046 \$;
- o une subvention issue du FRIJ de 27 000 \$.

Attendu que cette subvention totale (299 092 \$) est accordée à même les contributions du FDR, du FDM et du FRIJ prévues à l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de l'agglomération de Longueuil 2009-2014.

Adoptée à l'unanimité.

La distribution du présent procès-verbal n'est pas autorisée : ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée

**RÉSOLUTION CE 180411-545
PONT CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que le pont Champlain est le pont le plus achalandé au Canada, plus de 200 000 personnes l'empruntent chaque jour ;

CONSIDÉRANT qu'il constitue un corridor majeur de transit de marchandises, en faisant ainsi un outil essentiel à l'activité économique du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il permet également de faire transiter plus de 21 000 utilisateurs quotidiens du transport en commun via la voie réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il serait impossible de procéder à sa réfection, tout en maintenant la circulation sur l'ensemble des voies actuelles, créant ainsi un impact majeur sur la circulation, non seulement entre les deux rives, mais dans tout le réseau métropolitain

CONSIDÉRANT l'avis des experts qui l'ont examiné et qui en recommandent le remplacement par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT les délais importants inhérents à un projet d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT la nécessité que la conception de l'ouvrage se fasse dans une optique de mobilité durable;

IL EST RÉSOLU que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'agglomération de Longueuil supporte les démarches des partenaires en vue de l'obtention de l'engagement ferme de la part des autorités fédérales à l'effet de procéder rapidement au remplacement du pont Champlain et que cet engagement soit supporté par un échéancier de réalisation.

QUE le projet comprenne la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du nouveau pont Champlain et de transmettre cette résolution à messieurs Stephen Harper, premier ministre du Canada, Chuck Strahl, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et monsieur Sam Hamad, ministre des Transports du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information :

- Rapport du commissaire au développement durable
- Rapport Étude des crédits au MAMROT
- Sommaire du portrait pour le continuum en itinérance
- Diverses correspondances reçues du gouvernement du Québec
- État de situation sur l'élaboration d'un plan régional d'orientations pour la solidarité et l'inclusion sociale
- Programme de travail et prévisions budgétaires 2011-2012

POINT D'INFORMATION

CE sans papier

Ce sujet sera rediscuté plus tard.

Départ de Josianne Lacelle

Le directeur général annonce le départ de Josianne Lacelle et informe les membres du CE du processus d'embauche déjà en cours.

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La prochaine rencontre du comité exécutif aura lieu le 16 mai 2011.

RÉSOLUTION CE 180411-546 LEVÉE DE LA RENCONTRE

À l'unanimité, il est résolu de lever l'assemblée à 11 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

La secrétaire-trésorière de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

Monique Brisson

Suzanne Lachance